

Objet	Conseil Municipal – 2 décembre 2021	Secrétaire de séance	T. Chevillet
Participants	L. Puche, M. Grima, J. C. Vidal, D. Cauby, L. Aubertin, S. Mourier, C. Boudet, L. L'Epine, V. Corbière, T. Chevillet.		
Absentes	S. Tortosa, A. Rolland		
Retard	J.M. Sotto		
Excusés	C. Clerc (Allié), J. Bassan, J. Cosentino, M. Gonzalez, P. Bouisseren, A. Kachaou,		
Pouvoirs	J. Bassan donne pouvoir à T. Chevillet, C. Clerc donne pouvoir à V. Corbière, P. Bouisseren donne pouvoir à L. Puche, J. Cosentino donne pouvoir à T. Chevillet, M. Gonzalez donne pouvoir à M. Grima.		

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du précédent compte rendu

2. Délibérations :

2.1 Reconduction contrat maintenance ADIC informatique (logiciel Etat Civil)

2.2 Décision modificative chapitre 12 « frais de personnel »

2.3 Charte informatique : Règlement Général Protection des Données (RGPD)

3. Questions diverses :

Thierry Chevillet est nommé secrétaire de séance. 15 pour dont 5pouvoirs

1. Approbation des CR du 9/09/2021

Vote : 15 pour dont 5 pouvoirs

2. Délibérations :

2.1 Reconduction contrat maintenance ADIC informatique (logiciel Etat Civil)

Monsieur le Maire expose au Conseil que le contrat de maintenance du logiciel ACTE ETAT CIVIL de la Société ADIC Informatique arrive à expiration le 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire demande au conseil de le reconduire pour une durée totale de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une redevance annuelle de 140 € HT.

Vote : 15 pour dont 5 pouvoirs

2.2 Décision modificative chapitre 12 « frais de personnel »

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite à l'embauche d'un agent supplémentaire, pour assurer l'entretien et le service de la restauration dans le nouveau groupe scolaire, qu'il est nécessaire de modifier le Budget Principal 2021 de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 011 article 60633 - 10 000 €

Compte 012 article 6411 + 10 000 €

Vote : 15 pour dont 5 pouvoirs

2.4 Charte informatique : Règlement Général Protection des Données (RGPD)

Monsieur le Maire rappelle que le règlement européen sur la protection des données 2016/679 dit « RGPD » entré en vigueur le 25 mai 2018 apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

La commune de Tourbes met en œuvre un système d'information et de la communication nécessaire à son activité, comprenant notamment un réseau informatique et téléphonique. Les agents, dans l'exercice de leurs fonctions, mais également les intervenants extérieurs, sont ainsi conduits à accéder aux moyens de communication mis à leur disposition et à les utiliser.

Il explique qu'une mauvaise utilisation entraîne des risques de mise en jeu de la responsabilité, d'atteinte à la confidentialité, à l'intégrité et à la sécurité des fichiers de données personnelles.

Une charte informatique visant à formaliser les règles légales et de sécurité relatives à l'utilisation du système d'information et de communication de la commune de Tourbes, a été élaborée le 23/11/2021 et sera approuvée par le CT lors de la prochaine séance au CDG.

Il est précisé que chaque agent utilisateur prendra connaissance de ladite charte qu'il devra signer. La charte sera affichée dans le bureau mis à disposition des intervenants extérieurs.

Il est ainsi proposé aux membres du conseil d'adopter la charte relative à l'utilisation et à la sécurité des systèmes et ressources informatiques de la commune de Tourbes, ci-joint annexée.

Vote : 15 pour dont 5 pouvoirs

3. Questions diverses

3.1 Mesures anti Covid

Monsieur le Maire propose la suppression de toutes les manifestations au foyer des campagnes à partir du lundi 6 décembre.

Le CM considère, par mesure de précaution, qu'il faut supprimer effectivement toutes ces manifestations. Cette mesure est applicable dès ce soir 2 décembre 2021 jusqu'à nouvel ordre.

Comme suite à la décision du CM, Monsieur le 1^{er} adjoint prévient le foyer rural et l'association des parents d'élèves que le foyer des campagnes est fermé jusqu'à nouvel ordre.

Quid du marché de Noël des 11 et 12/12/2021 ?

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle que la préfecture impose :

- un référent COVID,
- le passe sanitaire,
- le port du masque obligatoire dès l'âge de 11 ans,
- du gel hydroalcoolique et des protections en plexiglas à tous les stands,
- de matérialiser au sol, devant chaque étal des distances à respecter devant chaque étal ainsi qu'à l'entrée du marché,
- un sens de circulation, avec affichage du plan de circulation,
- l'installation de barrières Vauban,
- un affichage de rappel sur les consignes sanitaires,
- l'espacement des stands,
- ...

et pose la question de savoir si nous sommes en mesure de respecter toutes ces contraintes.

Monsieur le Maire fera appliquer toutes ces consignes.

La décision est prise de maintenir le marché de Noël.

3.2 Vente école des filles et de la maison Malafosse

Ecole des filles : plusieurs visites sans résultat. Le prix est trop élevé. Néanmoins Monsieur le Maire dispose de 2 propositions dont une à 250 K€ (frais d'agence à la charge du vendeur).

Maison Malafosse : en mitoyenneté de la Mairie qui est dans un état de délabrement avancé. L'objectif serait de la vendre suite à une proposition d'achat de 35 K€. Il est nécessaire de faire intervenir un géomètre pour diviser la parcelle en 3 lots (Mairie, maison Malafosse, local FNACA).

3.3 Presbytère

Monsieur le conseiller L. L'Épine pose la question du devenir du presbytère compte tenu de son état.

Possibilité d'un bail emphytéotique pour réalisation d'une maison d'hôte, le sujet est à approfondir.

3.4 Réfection du revêtement tour des caves et enfouissement de 5 conteneurs :

3 conteneurs sont disponibles, les 2 derniers seront disponibles entre le 15/02 et le 22/02. Les travaux débuteront après réception de l'ensemble des 5 conteneurs du SICTOM.

3.5 Parrainage élections présidentielles

Très sollicité, Monsieur le Maire ne donnera pas son parrainage.

3.6 Réfection avenue de la gare

Dans un premier temps la commune projette de créer un cheminement piétons côté cave coopérative, jusqu'à l'arche. A l'étude la possibilité d'enfouissement des réseaux d'énergie et de télécommunications. Le coût estimatif des travaux est de : 180 K€ pour le busage du fossé et le cheminement + enfouissement des réseaux.

3.7 Abandon du projet bibliothèque de rue

Mme la conseillère V. Corbière trouve qu'il est dommage d'abandonner cette proposition de bibliothèque de rue ouverte à tout le monde et qui permet la circulation des livres.

3.8 PLU

Le PLU est à l'arrêt. Les conditions initiales ont évoluées : la progression de la population passe de 1,2 %/an à 0,8 %/an. Monsieur le Maire et Monsieur l'adjoint à l'urbanisme ont RdV le 21/12 avec le sous préfet et la DDTM afin de revoir les hypothèses de départ.

3.9 Extension du système de vidéo surveillance

Afin de mailler la commune, la décision est prise de compléter par 3 caméras : lotissement Les Flabègues, rue du stade et au nouveau groupe scolaire. Estimatif 15 K€ .

3.10 Distributeur Automatique de Billets

Monsieur le Maire envisage la possibilité d'installer un DAB sur la Commune . Il doit contacter la Brink's pour un estimatif.

Mme la conseillère V. Corbière constate que les banques suppriment les DAB petit à petit et précise qu'il existe d'autre moyens comme par exemple des distributeurs de billets chez les buralistes.

Monsieur le Maire précise selon le même principe que le paiement de proximité instauré par la DGFIP (paiement des amendes, de l'impôt si < 300€).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h 32mn.